

Clôture des candidatures
9 septembre 2013

Photographie

Cycle des Hautes Études Européennes Session 2014

sous le haut parrainage de M. Jean-Claude JUNCKER,
Premier ministre luxembourgeois et ancien président de l'Eurogroupe

Fiche de candidature

Nom et prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Fonction exercée :

.....

Nom et coordonnées de l'employeur :

.....

.....

.....

.....

Libellé exact de la fonction principale et de l'employeur que vous souhaitez voir figurer dans les documents écrits relatifs au Cycle (liste et répertoire des auditeurs, plaquettes, etc)* :

.....

.....

.....

.....

*Nota : Une seule fonction, un seul employeur

Coordonnées professionnelles et personnelles complètes :

	Coordonnées professionnelles	Coordonnées personnelles
Adresses postales		
Téléphones fixes		
Portables		
Fax		
Courriels : par ordre de priorité	1) 2) 3)	1) 2) 3)

Compétences linguistiques (évaluation de 1 à 5 : maîtrise parfaite)

Langue	Lu	Parlé	Ecrit
Français			
Anglais			

Comment avez-vous eu connaissance du CHEE ?

- par Internet (site de l'ENA ou autre site)
- par les anciens auditeurs ou intervenants du cycle
- par la presse (le cas échéant, préciser votre source).....
- par d'autres sources (préciser lesquelles) ?.....

Engagement sur l'honneur du candidat :

En cas d'admission :

- je prends personnellement l'engagement de donner la priorité aux activités du Cycle, de participer à tous les modules et de suivre l'intégralité du programme.
- en cas d'empêchement, je m'engage à informer l'Ena par mail, 5 jours avant le début du module de formation concerné.

Date :

Signature du candidat :

Droit à l'image :

En cas d'admission, j'autorise la reproduction de ma photographie sur le site Intranet et Internet de l'Ena :

OUI

NON

Date :

Signature du candidat :

Pièces à joindre à la fiche de candidature (rappel) :

Tout dossier incomplet sera refusé

- la fiche de candidature complétée, assortie d'une photographie d'identité en couleur récente ;
- un curriculum vitae détaillé ;
- une lettre de motivation ;
- un engagement écrit de l'employeur autorisant le candidat à suivre le Cycle dans son intégralité (sur papier entête) ;
- un engagement de prise en charge des frais d'inscription complété et signé (voir page 5 du dossier de candidature).
- un relevé d'identité bancaire ou une lettre de banque pour les comptes domiciliés hors de France ;
- une photocopie de la Carte Nationale d'identité ou du Passeport.

Nota : les informations fournies à l'appui du dossier de candidature seront exploitées en stricte conformité avec les dispositions de la loi Informatique et Liberté du 6 juin 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004.

1 - Comment se déroule le CHEE ?

Le CHEE comprend dix modules, de janvier à novembre :

- un séminaire d'intégration en janvier ;
- des modules prévus à Paris, Strasbourg, Bruxelles et dans différentes capitales.

Le cycle comporte un socle de base, auquel s'ajoute un approfondissement des thématiques d'actualité.

2 - À qui le Cycle des Hautes Études Européennes s'adresse-t-il ?

À une promotion d'une quarantaine d'auditeurs européens ou des pays tiers, d'horizons diversifiés, à fort potentiel, exerçant des responsabilités confirmées dans leur domaine et bénéficiant d'au moins 8 huit années d'expériences professionnelles. Une parfaite maîtrise du français et une compréhension au moins passive de l'anglais sont requises. Aucun pré-requis n'est exigé en matière de connaissances ou d'expérience professionnelle dans le domaine européen.

3 - Comment se porter candidat au CHEE ? (tout dossier incomplet ne sera pas traité)

Le dossier de candidature doit être téléchargé sur le site de l'ENA (www.ena.fr). Il doit être adressé par voie postale à l'Ena **avant le 9 septembre 2013** à l'adresse suivante :

École Nationale d'Administration, Cycle des Hautes Études Européennes, 1, rue Sainte Marguerite, F – 67080 STRASBOURG Cedex

4 - Comment est assurée la sélection des candidats ?

La campagne de recrutement s'ouvre au mois de juin 2013.

Les dossiers de candidature sont dans un premier temps soumis à une pré-sélection au sein de l'École nationale d'administration.

Les candidats pré-sélectionnés sont auditionnés par le comité de sélection en octobre.

L'audition porte essentiellement sur les motivations du candidat et l'intérêt de cette formation pour sa carrière.

5 - Que couvrent les frais d'inscription ?

Les frais d'inscription couvrent l'ensemble des frais pédagogiques, de déplacements, d'hébergement et une partie des frais de restauration pendant la durée des modules.

L'organisme payeur détermine la catégorie d'appartenance lors du dépôt de la candidature, en fonction du profil du candidat présenté.

Les frais d'inscription sont perçus par l'Ena et sont fixés pour 2014 selon la grille suivante :

Tarifs du CHEE en 2013		
Tarif n°1	Syndicats de salariés - Journalistes de la presse écrite ¹ - Représentants des cultes	5 000 euros
Tarif n°2	Fonction publique d'Etat - Fonction publique hospitalière - Journalistes de télévision et de radio ²	9 500 euros
Tarif n°3	Fonction publique territoriale - Administration européenne - Elus - Entreprises et organisations des secteurs publics et privés	13 500 euros

¹ Inclut également les journalistes multimédia collaborant à un site indépendant ou à un site dépendant de la presse écrite

² Inclut également les journalistes multimédia rattachés à un site relevant d'un organe de presse audiovisuel

6- Modalités de prise en charge des frais de déplacement des auditeurs du Cycle tant en France qu'à l'étranger

Les déplacements répondent à deux principes fondamentaux : le recours privilégié aux services du voyageur retenu par l'École et l'optimisation des coûts.

TRANSPORT

1 - L'Ena prend uniquement à sa charge, sur justificatifs, le déplacement des auditeurs entre la gare « grandes lignes » ou l'aéroport du lieu de résidence administrative (telle que déclarée lors de l'inscription) et la gare « grandes lignes » ou l'aéroport de la ville où se tient le séminaire (gare « grandes lignes » la plus proche) pour chaque session (et inversement). Les autres déplacements ne seront pas pris en charge.

Les transports s'effectuent prioritairement par la voie ferroviaire en 2^{de} classe. L'usage de la voie aérienne peut être autorisé lorsque le trajet ferroviaire dépasse 4 heures. Le transport s'effectue en classe économique, à tarif préférentiel (non échangeable, non remboursable), et en tenant compte des éventuelles réductions des auditeurs.

2 - L'Ena fournit les titres de transport à l'auditeur. Celui-ci doit toutefois impérativement retourner les originaux (billets de train 2^{de} classe, carte d'embarquement) à l'Ena.

3 - Si l'auditeur souhaite faire une modification de son titre de transport, il en assume le surcoût éventuel en effectuant lui-même le changement de ses billets.

4 - Si l'auditeur est amené à faire l'avance des frais de transport, il doit en avoir reçu l'autorisation préalable de l'Ena. Ces frais donneront lieu à remboursement sur présentation, à l'Ena, d'un état de frais, accompagné des justificatifs de dépenses originaux, à savoir le billet de train 2^{de} classe ou la carte d'embarquement (vol en classe économique).

Les autres frais, par exemple les frais de transport en 1^{ère} classe et les vols hors classe économique, les déplacements en véhicule personnel ou de service, les taxis, les frais de connexions WI-FI, de communications téléphoniques, de photocopies, de télécopies, les « extras », tickets de métro, RER, etc, ne donneront pas lieu à remboursement.

HEBERGEMENT- REPAS

5 - Aucune réservation de chambre ne sera prise en charge par l'Ena la veille ainsi que le dernier jour du module.

6 - L'Ena se réserve le droit de demander aux auditeurs le remboursement des frais de repas lorsqu'ils n'auront pas manifesté leur souhait de ne pas y participer avant le début du séminaire.

7 - Quand régler les frais d'inscription ?

Les frais d'inscription seront à régler à l'échéance du 14 février 2014 en un versement unique par virement sur le compte de l'agent comptable de l'Ena.

L'Ena dispose d'un numéro de déclaration d'activité (article L. 900-2 du Code du Travail).

Les **entreprises privées** peuvent imputer les frais d'inscription de leurs salariés au titre des dépenses de formation professionnelle qui leur incombent (article L. 950-1 du Code du Travail). L'Ena dispose également de l'**agrément délivré par le Ministère de l'Intérieur au titre des formations dispensées aux élus locaux** (articles L. 1221-1, L 2123-16 et L. 4135-14 du Code général des collectivités territoriales, ainsi que ses articles R. 1221-12, R. 1221-14 et R. 1221-15).

8 - Quand les candidats recevront-ils une réponse à leur dossier ?

Chaque candidat(e) sera informé(e) de la suite réservée à son dossier par courriel ou par téléphone avant la fin du mois d'octobre.

Le dossier de candidature est à adresser avant le 9 septembre 2013 :

École Nationale d'Administration
Cycle des Hautes Études Européennes
1, rue Sainte Marguerite
F – 67080 STRASBOURG Cedex

Pour toute information complémentaire :

Natacha Ficarelli
natacha.ficarelli@ena.fr
Tél. : + 33 (0) 3 88 21 45 58
Fax : + 33 (0) 88 21 45 41

Site Internet :
www.ena.fr

ENGAGEMENT DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'INSCRIPTION* Cycle des Hautes Études Européennes Session 2014

Frais d'inscription pris en charge par l'employeur :

Je, soussigné (e)**
.....
.....

m'engage à prendre en charge les droits d'inscription s'élevant à (montant à écrire en toute lettres)
.....
du Cycle des Hautes Études Européennes dans l'hypothèse
où la candidature de
M., Mme ou Mlle***
Fonction exercée par le candidat.....
serait admise par le jury de sélection du Cycle pour intégrer la promotion 2014 en qualité d'auditeur(trice).

Le candidat postule dans la catégorie (cocher mention dans le tableau ci-dessous) :

Tarifs du CHEE en 2014		
Tarif n°1	Syndicats de salariés - Journalistes de la presse écrite Représentants des cultes	5 000 euros
Tarif n°2	Fonction publique d'État - Fonction publique hospitalière - Journalistes de télévision et de radio	9 500 euros
Tarif n°3	Fonction publique territoriale - Administration européenne - Élus-Entreprises et organisations des secteurs publics et privés	13 500 euros

L'ENA adressera le titre de recette accompagné de la facture correspondant au tarif de la catégorie du candidat.

Dénomination et adresse exacte pour l'envoi de la facturation :

.....
.....
.....

Le règlement sera effectué à l'Ena en un versement unique par virement sur le compte de l'agent comptable de l'ENA, au plus tard le 14 février 2014.

Le versement sera établi à l'ordre de :

l'Agent Comptable de l'École nationale d'administration de Strasbourg

Compte (n° IBAN) : FR76 1007 1670 0000 00100610318

Code BIC (SWIFT) : TRPUFRP1

Trésorerie générale du Bas-Rhin, B.P. 1043 F - 25, avenue des Vosges, 67070 STRASBOURG Cedex

DRFIP ALSACE et du BAS-RHIN - 4 Place de la république CS51022 - 67070 STRASBOURG CEDEX

Nom – Prénom du signataire

Qualité :

Fait à le

Cachet de l'organisme payeur

*** Tout dossier transmis sans cet engagement dûment complété et signé sera refusé. Ce document vaut convention financière dans le cas de l'acceptation du dossier.**

** Nom, prénom, fonction, dénomination de l'employeur

*** Rayer les mentions inutiles